
COMPTE RENDU

Publié sous la direction de Terry Eastwood, Comité de planification sur les normes de description. *The Archival Fonds: from Theory to Practice / Le fonds d'archives : de la théorie à la pratique*. Ottawa, Bureau canadien des archivistes, 1992. 225 p.

DIANE BAILLARGEON

ANALYSTE

ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

C'est dans la foulée du travail de normalisation entrepris par le Bureau canadien des archivistes en 1986 qu'est apparu le besoin de réfléchir sur le traitement d'un fonds d'archives. En 1989, le Comité de planification sur les normes de description demanda à Terry Cook de rédiger un document sur le concept de fonds d'archives. On décida par la suite de joindre à ce texte une analyse de l'application du concept de fonds par les archivistes du Québec de même qu'une démonstration de la relation entre fonds d'archives et règles de description. Il en est résulté cet ouvrage fouillé sur la théorie et l'application pratique du concept de fonds d'archives au Canada anglais et au Québec.

Le livre est en fait un recueil de trois articles dont deux sont publiés en anglais et l'autre en français, le tout précédé d'une introduction générale bilingue. Chaque texte mérite d'être présenté et analysé comme un essai distinct et c'est ce que nous ferons avant de regarder la publication dans son ensemble.

Le premier chapitre s'intitule «The Concept of the Archival Fonds: Theory, Description and Provenance in the Post-Custodial Era». Écrit par Terry Cook, il «examine le concept du fonds d'archives dans le cadre de la description des documents d'archives [...] [L]e fonds ayant été officiellement reconnu comme le premier niveau de description»¹. En fait, ce texte cherche à convaincre nos collègues du Canada anglais d'abandonner le concept flou du «record group» ou du «manuscript group» au profit du concept de fonds d'archives. Pour ce faire, Terry Cook situe le concept de fonds d'archives et en propose une définition. Il met ensuite en lumière les principales difficultés d'application du concept et examine des avenues de solutions.

L'originalité du texte de Cook est de situer la solution aux problèmes d'application du concept de fonds d'archives dans le respect des règles pour la description des documents d'archives (RDDA). Quel que soit le problème rencontré, définition du fonds d'archives, créateurs multiples ou variations de compétence, les RDDA peuvent aider

1. Terry Cook, "The Concept of the Archival Fonds: Theory, Description, and Provenance in the Post-Custodial Era", in *The Archival Fonds: from Theory to Practice/Le fonds d'archives: de la théorie à la pratique*, p. 31.

les archivistes à documenter le contexte de création des documents d'archives, simplifiant d'autant leur compréhension. Selon Cook, l'apport du Groupe de travail canadien sur les normes de description en archivistique est d'avoir actualisé la définition du fonds d'archives pour en faire un concept intellectuel et non plus uniquement une accumulation de documents émanant d'un créateur unique². Cette nouvelle définition devrait marquer la fin de l'ère où l'on considérait que les documents ne pouvaient être conservés et décrits qu'à un endroit.

Selon Cook, les RDDA rendront possible l'expression des relations organiques entre les entités créatrices des documents. Les entrées descriptives et le contrôle d'autorité permettront par la suite de dissocier la mise en contexte de la création des documents, de la description des documents d'archives eux-mêmes. La dichotomie entre le contexte et la description avait d'ailleurs été examinée par Sylvain Sénécal. Dans son article «Une réflexion sur le concept de fonds d'archives. Comment tenir compte du principe de provenance dans un contexte organisationnel dynamique»³, Sénécal appelle les archivistes à redéfinir le concept de fonds d'archives de manière à mettre en valeur le contexte organisationnel de la création des documents.

Le deuxième chapitre, «Le principe du respect des fonds : une synthèse des opinions et des pratiques québécoises», est différent du reste de l'ouvrage en ce qu'il se veut, comme son titre l'indique, un bilan de la pratique du principe du respect des fonds par les archivistes québécois. James Lambert et Jean-Pierre Therrien établissent ce bilan à partir d'une revue de la littérature québécoise et d'une compilation de réponses, orales ou écrites, à un questionnaire envoyé à des archivistes. Ceux-ci sont choisis par les auteurs en raison de leur intérêt pour le sujet et leur capacité de réfléchir sur leur pratique. Cet échantillonnage dirigé impose nécessairement un biais à l'analyse qui en résulte.

Le texte se divise en deux grandes parties. La première présente les notions de fonds d'archives et de respect des fonds vues par les différentes écoles de pensée et illustre les principales difficultés d'application du principe du respect des fonds et les solutions mises de l'avant par les différents milieux archivistiques québécois.

La synthèse fait ressortir les points de convergence et de divergence entre les archivistes selon qu'ils adhèrent à une définition large ou restreinte de l'archivistique. Elle décrit tour à tour les positions des différents représentants de ces écoles de pensée concernant la notion de fonds d'archives, la conception du calendrier de conservation

2. Dans son ouvrage *Les normes de description en archivistique: une nécessité. Rapport et recommandations du groupe de travail canadien sur les normes de description en archivistique*, Ottawa, 1986, p. 7, note 1 et p. 55, le Groupe de travail canadien sur les normes de description en archivistique définit le fonds d'archives comme «l'ensemble des documents de toute nature que tout corps administratif, toute personne physique ou morale a automatiquement et organiquement réunis en raison même de ses fonctions ou de son activité.» Définition citée par Terry Cook, p. 40.

3. Sylvain Sénécal, «Une réflexion sur le concept de fonds d'archives. Comment tenir compte du principe de provenance dans un contexte organisationnel dynamique», *Archives*, vol. 22, n° 3 (hiver 1991), pp. 41- 52.

et du plan de classification comme outils d'application du fonds d'archives au niveau actif, les critères de délimitation d'un fonds, la notion d'archives totales y compris l'inclusion ou l'exclusion des documents non-textuels dans un fonds d'archives. L'article recense aussi la préférence des praticiens québécois entre la vision maximaliste et la vision minimaliste du fonds d'archives.

À la lecture de ce chapitre sur les pratiques du milieu archivistique québécois, on sent la profonde influence de Michel Duchéin, qui, dans son texte «Le respect des fonds en archivistique. Principes théoriques et problèmes pratiques»⁴, a apporté des éléments de réponse aux principaux problèmes soulevés par l'application du principe du respect des fonds. Ces solutions font maintenant partie de la pratique courante des archivistes québécois et sont à la base de plusieurs normes des Archives nationales du Québec.

La seconde partie du chapitre écrit par Lambert et Therrien recense la pratique de l'application du principe du respect des fonds dans divers milieux archivistiques québécois. Il met particulièrement en lumière l'approche mise de l'avant par Hydro-Québec qui est, selon les auteurs, le seul organisme à remettre en question la vision traditionnelle du fonds d'archives comme un concept matériel. L'équipe d'Hydro-Québec base sa pratique sur une vision intellectuelle du fonds s'appuyant sur les relations fonctionnelles plutôt que sur les structures organisationnelles.

Après avoir étudié l'application du principe du respect des fonds dans le secteur gouvernemental, Lambert et Therrien font de même pour toutes les catégories d'organismes réputés publics au sens de la Loi sur les archives (notons au passage que dans la section réservée aux organismes du secteur de la santé, les CLSC sont présentés comme des centres de loisirs socio-culturels!), les organismes privés, les institutions religieuses, le monde des affaires, les milieux professionnel et syndical et finalement les sociétés historiques et autres centres de recherche.

Dans sa conclusion, l'article de Lambert et Therrien suggère que «De plus en plus, on se dit prêt à réétudier la théorie archivistique, à réexaminer les principes sur lesquels se fonde la pratique»⁵. On laisse entendre que le milieu archivistique québécois est mûr pour entreprendre une recherche de solution permanente aux palliatifs mis de l'avant par les archivistes. De là à prétendre, comme le font les deux autres textes, que cette solution passe par l'application des RDDA, c'est un pas que les auteurs ne franchissent pas de façon explicite.

Le troisième et dernier chapitre est rédigé par Heather MacNeil et traite plus directement des relations entre l'application des *Règles pour la description des documents d'archives* et le fonds d'archives. Sous le titre «The Context is All: Describing a

4. Michel Duchéin, «Le respect des fonds en archivistique. Principes théoriques et problèmes pratiques», *La Gazette des archives*, 1977 (97), pp. 71-96.

5. James Lambert et Jean-Pierre Therrien, «Le principe de respect des fonds: une synthèse des opinions et des pratiques québécoises», in *The Archival Fonds: from Theory to Practice / Le fonds d'archives: de la théorie à la pratique*, p. 169.

Fonds and its Parts in Accordance with the *Rules for Archival Description*», il «vise à illustrer le lien inextricable qui relie le principe du respect des fonds au classement et à la description tel qu'en font état les *Règles pour la description des documents d'archives* (RDDA) du Bureau canadien des archivistes»⁶. Heather MacNeil connaît bien les RDDA puisqu'elle a été coordonnatrice du projet à compter de 1989, après avoir été agent de projet en 1988.

Le texte de MacNeil est basé sur la présentation de quatre hypothèses ou principes de base sur lesquels reposent les RDDA. Après avoir énoncé le principe, MacNeil explique comment cette hypothèse a guidé le développement des RDDA. Cette démonstration l'amène à conclure que les *Règles pour la description des documents d'archives* font plus que décrire les documents d'archives; elles permettent d'en saisir le contexte de création et par le fait même d'appliquer le principe du respect des fonds.

Le premier principe sur lequel se fondent les RDDA est que la classification et la description des documents d'archives permettent d'identifier à la fois le fonds et les parties du fonds puisqu'elles se basent sur l'analyse de la structure de l'organisme et des fonctions ou des activités du créateur du fonds.

De ce premier principe découle le deuxième voulant que la détermination du fonds et des parties du fonds repose sur l'analyse des documents d'archives qui le composent et qu'en fait, la classification d'un fonds soit une application pratique du principe du respect des fonds. C'est en effet cette analyse qui permet de comprendre la structure externe et interne du fonds et par le fait même d'établir les relations entre les différentes parties du fonds.

Ces relations une fois analysées sont exprimées par la classification et la description du fonds. MacNeil explique que les RDDA permettent de représenter ces relations de deux façons, soit par «la description à plusieurs niveaux, qui permet de montrer la structure d'un fonds, de ses parties à l'ensemble; [ou] par les éléments de description qui révèlent les structures externe et interne du fonds»⁷. Ces deux éléments permettent de saisir le contexte de production du fonds.

La quatrième et dernière hypothèse démontrée par Heather MacNeil veut que l'indexation des différents niveaux de description facilite non seulement l'accès aux documents d'archives mais aussi la compréhension de la structure externe et interne du fonds et conséquemment du contexte de création des documents. L'appréhension de la structure est rendue possible par le fichier d'autorité qui établit des relations entre les différentes formes du nom de la vedette principale ou secondaire. Cette fiche d'autorité se retrouve à l'intérieur même de la zone 7 portant sur l'histoire administrative ou la notice biographique permettant ainsi de faire le lien entre le contexte de création et la description à plusieurs niveaux.

6. Heather MacNeil, "The Context is All: Describing a Fonds and its Parts in Accordance with the *Rules for archival description*", in *The Archival Fonds: from Theory to Practice / Le fonds d'archives: de la théorie à la pratique*, p. 195.

7. Idem, p. 197.

La démonstration de MacNeil présente les RDDA comme une réponse aux besoins de l'archivistique moderne. L'accent mis sur la possibilité pour les RDDA de situer le contexte de production des documents d'archives et d'établir des relations documentaires et contextuelles répond bien aux préoccupations actuelles des archivistes.

En conclusion, l'ensemble forme un tout cohérent qui place le fonds d'archives comme le fondement théorique de la pratique archivistique canadienne. Les RDDA y sont vues non seulement comme élément permettant la normalisation de la pratique archivistique au Canada mais comme une solution pratique aux problèmes d'application du principe du respect des fonds.

Les textes anglais ont de plus l'objectif d'inciter les archivistes du Canada anglais à abandonner le concept de «record group» au profit du concept de fonds d'archives qui est inhérent à l'adoption des RDDA.

Il nous semble cependant dangereux de présenter les RDDA comme une panacée. Bien que nous ne remettons pas en doute l'utilité de l'exercice de normalisation de la description des fonds d'archives, ni la qualité du travail accompli par le Comité de planification sur les normes de description du Bureau canadien des archivistes, il n'en reste pas moins que la seule application de normes de description, aussi parfaites soient-elles, ne saurait aplanir toutes les difficultés et solutionner tous les problèmes d'application du concept de fonds d'archives.

COMPTE RENDU

Couture, Carol (sous la direction de); avec la collaboration de Frédéric Brochu. *La normalisation en archivistique: un pas de plus dans l'évolution d'une discipline: mélanges Jacques-Ducharme*. Québec, Documentor; Sillery, Association des archivistes du Québec, 1992. 184 p.

DENYS CHOUINARD
CHEF DE LA DIVISION DE LA GESTION
DE DOCUMENTS ET DES ARCHIVES
VILLE DE MONTRÉAL

Le présent ouvrage est à l'image de celui à qui il veut rendre hommage, il demeure tout à fait d'actualité malgré le temps qui passe. Ceux qui ont connu Jacques Ducharme savent jusqu'à quel point il a influencé profondément ses collègues de travail et l'ensemble de son milieu professionnel. Tant la pratique que l'enseignement de l'archivistique sont encore redevables aujourd'hui à celui qui nous a quittés il y a plus de cinq ans.

Les *Mélanges Jacques-Ducharme* datent de 1992, mais leur pertinence n'a cessé d'augmenter depuis. Au cours des dernières années, l'archivistique québécoise a progressé considérablement dans la voie de la normalisation, à preuve *Les règles pour la*

description des documents d'archives (RDDA) du Bureau canadien des archivistes dont la rédaction est maintenant presque achevée.

Dans ce court volume, seize auteurs se partagent la tâche de faire le point sur l'avancement des travaux en matière de normalisation archivistique. Ces personnes viennent essentiellement de deux milieux; du monde universitaire: un doyen de faculté, trois professeurs d'archivistique, deux de sciences de l'information et un d'histoire (Université de Montréal et Université du Québec à Montréal); de services d'archives: trois responsables de dépôts d'archives, deux responsables d'unités dans des services d'archives, trois archivistes professionnels et un technicien (Archives nationales du Québec à Montréal et à Québec, Archives nationales du Canada, Service des archives de l'Université du Québec à Montréal, Service des archives de l'Université de Montréal).

L'ouvrage débute avec une courte présentation rédigée par le coordonnateur du projet, Carol Couture, ainsi qu'avec une biobibliographie sur Jacques Ducharme. Couture situe bien le projet et surtout les auteurs. Ces derniers ont été retenus parce qu'ils rencontraient les critères suivants: «avoir été ami ou très proche collaborateur de Jacques Ducharme; manifester une compétence reconnue en matière de normalisation; et participer activement au développement de la discipline archivistique» (p. 12). Voilà qui est tout à fait dans l'esprit d'un ouvrage qui se veut un témoignage à l'endroit d'un professionnel mais aussi une contribution à une discipline. La biobibliographie signée par Gilles Janson et Denis Plante constitue désormais le texte de référence pour tous ceux et celles qui n'ont pas connu Jacques Ducharme et qui veulent mesurer sa contribution et comprendre le leadership qu'il a assumé. Les auteurs montrent bien le Ducharme animateur, intelligent et énergique. Ils font ressortir son sens inné de la pédagogie, la clarté de ses exposés et son souci d'ajouter aux connaissances de la discipline et de les diffuser. Ils savent souligner le talent du bâtisseur qui multiplie les nouvelles activités tant à l'Université de Montréal qu'aux Archives nationales du Québec à Montréal. Ils ne manquent pas non plus de mettre en évidence la vision d'ensemble de l'homme qui n'œuvre pas que dans son milieu de travail immédiat mais aussi au sein de l'Association des archivistes du Québec. Enfin, pour faire voir combien Jacques Ducharme tient à préparer l'avenir, ils notent sa contribution à l'enseignement de l'archivistique. Le tout peut être retracé grâce à la liste des *Écrits de Jacques Ducharme* (pp. 31-35).

Louise Gagnon-Arguin, compte tenu de ses travaux sur l'archivistique québécoise, apporte ici une contribution de nature historique. Sa recherche constitue un très bon résumé des efforts des vingt dernières années pour systématiser la pratique de l'archivistique au Québec et au Canada. Ceux qui n'ont pas vécu «l'archivistique pionnière» des années 1970 et du début des années 1980, trouveront dans ces pages une présentation succincte mais éclairante des efforts déployés pour lancer l'archivistique dans une voie plus scientifique. En ce sens, le titre du texte est bien choisi lorsqu'on parle d'«état de la question»; il semble par contre moins pertinent lorsqu'on laisse entendre qu'on traitera aussi de «problématique».

Les pages suivantes de Marcel Lajeunesse et Paule Rolland-Thomas conduisent le lecteur à une nécessaire comparaison entre la bibliothéconomie et l'archivistique. On nous informe que la première a entrepris sa normalisation dès les années 1930 aux États-Unis et qu'elle a maintenant acquis une maturité certaine en la matière. Il n'en